



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Référence :** 049/D/22-11-2023  
**Objet :** Attribution suite à relance du lot N°3 ENVELOPPE FACADE (ITE FAÇADE PRÉFA PAILLE + ITE FIBRE, REVÊTEMENTS BOIS EXTÉRIEURS, ENDUITS MENUISERIES EXTÉRIEURES) opération travaux n°23TREHABDELTEIL réhabilitation exemplaire et résiliente de l'école Joseph Delteil à Grabels

## DECISION

Le Maire de la Commune de Grabels,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2022 n°043 donnant délégation de fonction du Maire, visée par la Préfecture le 1<sup>er</sup> avril 2022, et notamment le point 4 autorisant le Maire « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**Vu** la consultation pour la relance du lot n°03 « enveloppe façade » suite à résiliation du marché de travaux de réhabilitation exemplaire et résiliente de l'école Joseph Delteil à Grabels lancée le 18 octobre 2023 sur le profil de l'acheteur selon la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des L. 2123-1, L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique et publiée : le 18 octobre 2023 sur le site internet de la ville ; le 18 octobre 2023 au BOAMP sous la référence n° 23-143438, le 21 octobre 2023 au Midi Libre sous la référence n°E23165811,

**Vu** les deux offres reçues dans les délais et conformes,

**Vu** l'analyse des offres remise le 13 novembre 2023 par ATELIER MEDITERRANEEN, maître d'œuvre de l'opération, missionné dans le cadre d'un marché public,

**Vu** la négociation demande de précisions en audition du 17 novembre 2023 auprès de TECHNIBOIS ET ENVIRONNEMENT BOIS,

**Vu** la remise des compléments et réponses aux questions de l'audition de TECHNIBOIS ET ENVIRONNEMENT BOIS, dans les délais,

**Vu** la validation de la commune de Grabels en date du 20 novembre 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'attribuer le lot suivant :

Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant de l'offre de base + PSE
03	LOT 3 ENVELOPPE FACADE (ITE FAÇADE PRÉFA PAILLE + ITE FIBRE, REVÊTEMENTS BOIS EXTÉRIEURS, ENDUITS, MENUISERIES EXTÉRIEURES)	ENVIRONNEMENT BOIS	offre de base et PSE de 1 429 398,70 € HT soit 1 788 082,79 € TTC

**ARTICLE 2 :** La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission à la Préfecture et d'une publication.

**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Grabels, le 22 novembre 2023.

Le représentant du pouvoir adjudicateur  
Le Maire,  
Monsieur René REVOL

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

2/2

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet